



Mairie de L'Isle-sur-Serein  
Département de l'Yonne  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du Vendredi 10 Juillet à 20h00

L'an deux mil vingt le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le six juillet, s'est réuni au Foyer Socio-Educatif de L'Isle-sur-Serein en séance publique, sous la Présidence de Stéphane MOREL, Maire de L'Isle-sur-Serein.

Présents : Stéphane MOREL, Marie-Madeleine GAILLARD, Rémy VIDAL, Bertrand BIDAULT DE L'ISLE, Xavier-Louis MULLER, Pascal MOTTOT, Frédéric MARECHAL, Dimitri RAPPENEAU, Marie-Thérèse BOUDILLET, Aurélie ARCHIE, Véronique PHILIPPE et Mélissa MATHIEU.

Excusée : Coralie MAZEAUD (procuration à Véronique PHILIPPE).

Absents : Christophe GENTIL et Edouard NORMAND.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ORDRE DU JOUR :**

- Nomination du Secrétaire de Séance ;
- Désignation des délégués et de leurs suppléants : Elections sénatoriales ;
- Décisions Modificatives : Budgets Annexes Immeuble Place Castelnaud, Immeuble Vauban et, Foyer Adultes Handicapés 2020 ;
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité,
- Demande de subvention : projet d'installation d'un système de vidéosurveillance.

**1. Nomination du Secrétaire de Séance :**

Coralie MAZEAUD est nommée secrétaire de séance ;

**2. Désignation des délégués et de leurs suppléants : Elections sénatoriales :**

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'élection des deux sénateurs aura lieu le dimanche 27 septembre 2020. Par conséquent, il convient de désigner trois délégués et trois suppléants pour la Commune de L'Isle-sur-Serein.

Les délégués et suppléants ont été élus comme suit :

- Marie-Madeleine GAILLARD, déléguée ;
- Stéphane MOREL, délégué ;
- Frédéric MARECHAL, délégué ;
- Rémy VIDAL, suppléant ;
- Bertrand BIDAULT DE L'ISLE, suppléant ;
- Marie-Thérèse BOUDILLET, suppléante.

**3. Décisions Modificatives : Budgets Annexes Immeuble Place Castelnaud, Immeuble Vauban et, Foyer Adultes Handicapés 2020 :**

**3.1 – Affectation des résultats - Immeuble Place Castelnaud 2020 :**

*Annule et remplace délibération 2020/35 – Séance du 11/03/2020*

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2019. Cet arrêté permet de dégager :

- - un excédent de fonctionnement de 39 384,93 €
- - un déficit d'investissement de 24 459,20 €

Après constatation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Affectation en réserve au c/1068 (Recette Investissement) 24 459,20 €
- Solde d'exploitation reporté chapitre 002 (Recette Fonctionnement) : 14 925,73 €

Vote du Conseil : **POUR 13** **CONTRE 0** **ABSTENTION 0**

### **3.2 – Affectation des résultats – Budget Immeuble Vauban 2020 :**

*Annule et remplace délibération 2020/34 – Séance du 11/03/2020*

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2019. Cet arrêté permet de dégager :

- un excédent de fonctionnement de 21 426,41 €
- un excédent d'investissement de 11 886,90 €

Après constatation du résultat de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Affectation en réserve au c/1068 (Recette Investissement) : 11 886,20 €
- Solde d'exploitation reporté chapitre 002 (Recette Fonctionnement) : 9 539,51 €

Vote du Conseil : **POUR 13** **CONTRE 0** **ABSTENTION 0**

### **3.3 – Décision Modificative Budget Annexe « Immeuble Vauban » n°1 :**

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de prendre une décision modificative pour le budget annexe « Immeuble Vauban » comme suit :

Dépense de Fonctionnement	c/023	Virement à la section d'investissement	-11 886,90 €
Recette d'Investissement	c/ 021	Virement de la section d'exploitation	-11 886,90 €
Recette d'Investissement	c/ 1068	Emprunts en euros	+11 886,90 €

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, autorisent le Maire à prendre la décision modificative comme énoncée ci-dessus.

Vote du Conseil : **POUR 13** **CONTRE 0** **ABSTENTION 0**

### **3.4 – Décision Modificative Budget Annexe « Foyer Adultes Handicapés » n°1 :**

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de prendre une décision modificative pour le budget annexe « Foyer Adultes Handicapés » comme suit :

Dépense de Fonctionnement	c/023	Virement à la section d'investissement	+ 42 373 ,14 €
---------------------------	-------	--	----------------

Recette d'Investissement	c/ 021	Virement de la section d'exploitation	+ 42 373 ,14 €
Dépense d'Investissement	c/R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 40 853,18 €
Dépense d'Investissement	c/ 1641	Emprunts en euros	+ 1 519,96 €

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, autorisent le Maire à prendre la décision modificative comme énoncée ci-dessus.

Vote du Conseil :                   **POUR 13           CONTRE 0           ABSTENTION 0**

**4. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité :**

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un surcroît d'activités, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'Adjoint Technique du 13 au 31 juillet 2020 à temps non-complet pour M. Jules KELLER et, du 3 au 21 août 2020 pour M. Antonin MONTAL.

- Catégorie hiérarchique : C – à raison de 20 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décident :

✚ De créer un emploi non permanent d'activité d'Adjoint Technique à temps non -complet - Catégorie hiérarchique : C – à raison de 20 heures hebdomadaires du 13 au 31 juillet 2020 à temps non-complet pour M. Jules KELLER et, du 3 au 21 août 2020 pour M. Antonin MONTAL ;

✚ Que la rémunération pour cet emploi est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint technique ; indice brut [350], indice majoré [327] au prorata du temps de travail hebdomadaire soit 20/ 35<sup>ème</sup> ;

✚ Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 13 juillet 2020 ;

✚ Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**5. Demande de subvention : projet d'installation d'un système de vidéosurveillance :**

Le Maire explique que, dans le cadre de la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur la Commune de L'Isle-sur-Serein, il est possible de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de l'Yonne au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance. En parallèle, il faut également demander à la Préfecture l'autorisation de la mise en place d'un système de vidéosurveillance à savoir aux carrefours RD 86/Route de Guillon ; RD 86/Avenue Davout et, Place de la Fontaine.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Et à 13 POUR 0 CONTRE et 0 ABSTENTION,**

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture de l'Yonne au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance,

**DONNE SON ACCORD** pour demander l'autorisation auprès de la Préfecture de l'Yonne de mettre en place un système de vidéosurveillance à savoir aux carrefours RD 86/Route de Guillon ; RD 86/Avenue Davout et, Place de la Fontaine.

**ET,** à signer tout document relatif à ce projet.

**6. Questions diverses :**

- 22/07/2020 : Visite de contrôle de la station d'épuration par la Police de l'Eau (Préfecture) et la DDT.
- Reconnaissance de la Commune au titre de la sécheresse 2019 au titre de l'état de catastrophe naturelle. Demande de renouvellement pour 2020 : en cours.
- Courrier reçu de Madame la Sous-Préfète concernant des doléances de M. Jean-Maurice GENTIL qui a été reçu en Mairie par le Maire et ses trois adjoints.
- Abattage de 40 arbres morts ou malades/ Elagage : Le Parc Municipal du Château et le Camping sont sécurisés.
- Travaux au sein des vestiaires du football entrepris en collaboration avec l'association EHVS.
- Association Tennis : l'ancien bureau a démissionné.
- Site internet de la Commune de l'Isle-sur-Serein en cours de rénovation par Bertrand BIDAULT DE L'ISLE.
- Arrivée au cours de la période estivale du nouveau matériel informatique pour le secrétariat.
- Rappel : L'association « Les Amis du Patrimoine Islien » en soutien à la Commune de L'Isle-sur-Serein a pour objectif la restauration de monuments historiques dont l'Eglise Saint Martin. Cotisation minimale : 10 €.
- La société Les Signaux Girod aura pour mission le traçage des places de parking Place de la Fontaine, Place Saint Georges et les passages piétons sur la Route Départementale 86 au cours de l'été. Plus tard, les places de parking Rue Clémenceau seront également relookées.
- Rappel de Monsieur le Maire : toute doléance doit faire l'objet d'un écrit (mail/courrier) auprès du Secrétariat de la Mairie.
- Demande de M. Franck BILLAT du nettoyage du Serein.
- M. Rémy VIDAL souhaite que des rencontres entre la Municipalité et le Comité de Brigades de L'Isle-sur-Serein aient lieu afin de régler certains comportements d'incivilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le Maire,

Stéphane MOREL

